

Fort achalandée la Maison du temps!

Installée peu avant le début des grandes vacances le long du trottoir de bois de la Marche du vent, la Maison du temps a définitivement sa raison d'être. Plus de deux ans après la tragédie, l'intérêt pour l'événement demeure manifeste. Près de 800 actes de renseignements uniquement entre le 20 juillet et le 2 août pour un total de 2224 visiteurs! Preuve que malgré l'intense médiatisation de la catastrophe, rien ne vaut un constat sur le terrain.

CLAUDIA COLLARD

Hélène Blais, responsable de ce kiosque d'information portant sur la tragédie du 6 juillet 2013, répond sans relâche aux interrogations des visiteurs. «La question la plus fréquemment posée concerne l'emplacement du Musi-Café. C'est pourquoi un poteau a été installé exactement à l'endroit où il se trouvait», indique-t-elle à l'Écho entre deux demandes de renseignements.

Les deux semaines de la construction ont donné lieu à un boom intense, suivi d'un roulement constant au cours des derniers jours. «Les gens apprécient l'information qu'on leur donne. Oui ils ont vu les images à la télévision mais pour eux c'est important de venir ici. Certains disent même avoir des frissons lorsqu'ils entendent les explications», partage Hélène Blais. Une dame lui a même confié être particulièrement émue de recevoir les dites informations d'une résidente de Lac-Mégantic.

La Maison du temps permet aussi aux gens d'ici d'emprunter le trottoir de bois sans avoir à répondre aux questions des visiteurs relatives à l'événement. Les marcheurs mégaloticois qui s'arrêtent un instant au kiosque ne manquent pas de saluer cette initiative, mentionne Hélène.

quantité de pétrole déversée, le nombre de bâtiments incendiés, les opérations de décontamination et de démolition, les images d'avant, pendant et après. Tous les faits confirmés sont partagés aux visiteurs. «On leur parle aussi de l'avenir, on leur montre le plan du futur centre-ville. Il est important de leur dire que le site ne va pas demeurer ainsi. Plusieurs disent qu'ils vont revenir.»

La vitesse à laquelle le train roulait avant le déraillement, la

Souvent en visite pour une ou deux journées, la clientèle de la Maison du temps est souriante et son intérêt pour Lac-Mégantic débordant de simple voyeurisme. Lors du passage de l'Écho, un jeune père de famille de la rive-sud de Québec, dont l'eau potable a été affectée par la tragédie, trouvait important d'amener son fils sur le lieu de la catastrophe. Certains, venus avant tout pour les attrait de la région, prennent aussi du temps

pour entendre des explications avant d'être redirigés au Bureau d'accueil touristique de la rue Laval.

Routinier le travail de la responsable de la Maison du temps? Absolument pas, affirme d'emblée la principale intéressée. «C'en est juste mais pareil. Même si les explications demeurent les mêmes, les questions diffèrent d'une personne à l'autre. C'est toujours intéressant», assure Hélène Blais en souriant.



L'intérêt pour la Maison du temps ne se dément pas. Les samedis 25 juillet et 1^{er} août ont été particulièrement achalandés avec respectivement 222 et 214 visiteurs.

Photo Claudia Collard

Trousse du Recours collectif : rien à signer!

(CC)- Les avocats responsables du Recours collectif de Lac-Mégantic tiennent à aviser les personnes inscrites qu'elles n'ont aucune démarche à faire relativement à la 2^e trousse d'information reçue récemment par la poste du Syndic américain Robert Keach, dans le cadre du Plan de Règlement de la MMA.

La trousse d'information contient notamment une copie du Plan de Règlement, un formulaire de procuration et une lettre de votation.

«Il est important de comprendre que les représentants du Recours collectif sont autorisés par la Cour Supérieure du Québec à représenter tous les membres du recours collectif dans le cadre du plan de règlement (sauf ceux qui se sont spécifiquement exclus).

Présentement, nous détenons une procuration de plus de 4000 mem-

bres du recours collectif», précise un communiqué signé par les avocats Daniel E. Laroche, Jeff Orenstein et Joel P. Rochon.

Ces derniers voteront au nom de tous les membres du recours collectif le 25 septembre prochain lors d'une réunion des créanciers aux États-Unis. «En conséquence,

vous n'êtes pas tenu de signer ou de retourner la procuration ou faire d'autres démarches en relation avec l'assemblée des créanciers», conclut le communiqué.

20 ¢ le litre d'essence
... c'était hier!

Aujourd'hui, il faut vendre

Les **petites annonces**
de L'Écho de Frontenac

819 583 1630 | 1 866 583 1630
petitesannonces@echofrontenac.com
www.echofrontenac.com

l'écho
DE FRONTENAC